



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail Justice Solidarité

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE  
ET DE LA DÉCENTRALISATION



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION D/2025/.....153..../MATD/CAB/DGE

**PORANT PROROGATION DE L'HEURE DE LA FERMETURE DES BUREAUX DE VOTE  
POUR LE SCRUTIN REFERENDAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2025.**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**Vu** la Charte de la Transition ;

**Vu** la Loi L 2025/012/CNT du 25 Avril 2025, fixant les modalités d'organisation du référendum constitutionnel en République de Guinée ;

**Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traité et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

**Vu** le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024, portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

**Vu** le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 Mars 2024, portant Structure du Gouvernement ;

**Vu** le Décret D/2025/0086/PRG/CNRD/SGG du 14 juin 2025 modifiant le Décret D/2021/0261/PRG/CNRD/SGG du 30 décembre 2021 portant missions et organisation du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

**Vu** le Décret D/2025/087/PRG/CNRD/SGG du 14 juin 2025 portant attribution et organisation de la Direction Générale des Élections ;

**Vu** le Décret D/2025/101/PRG/CNRD/SGG du 30 juin 2025, modifiant et complétant la structure du Gouvernement ;

**Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/CNRD/SGG du 23 juillet 2025 portant nomination de la Directrice Générale des Élections ;

**Vu** le Décret D/2025/139/PRG /CNRD/SGG du 29 Juillet 2025, portant nomination des membres du Gouvernement ;

**Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

**Vu** les nécessités de services.

**DECIDE :**



**Article 1 :** Par dérogation à l'heure de fermeture initialement fixée à 18h00, les bureaux de vote sur l'ensemble du territoire national fermeront exceptionnellement à 19h 00 pour le scrutin référendaire du 21 septembre 2025.

**Article 2 :** la présente décision vise à compenser le retard constaté l'ouverture de certains bureaux de vote, afin de garantir aux électeurs le plein exercice de leur droit civique.

**Article 3 :** les directeurs régionaux, préfectoraux et communaux des Élections, les présidents de bureaux de vote et l'ensemble des acteurs électoraux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte de la présente décision.

**Article 4 :** la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera.

Conakry, le.....

21 SEP 2025



Mme CAMARA Djénabou Touré

